

Guy <de Coucy> / Michel, Francisque / Perne, François L.

Chansons du Châtelain de Coucy

Paris 1830

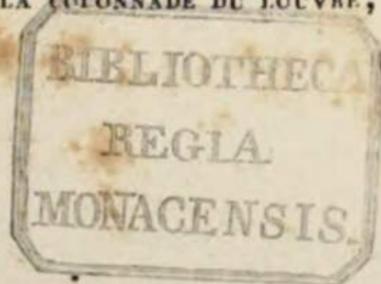
4 P.o.gall. 24 s

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10055419-7

CHANSONS
DU
CHÂTELAIN DE COUCY.

A PARIS,
CHEZ TÈCHENER, LIBRAIRE,

PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE, N° 12.



Armoiries du châtelain de Coucy.



CHANSONS
DU
CHÂTELAIN DE COUCY,

Revue sur tous les Manuscrits,
PAR FRANCISQUE MICHEL;

SUIVIES
DE L'ANCIENNE MUSIQUE,
MISE EN NOTATION MODERNE, AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO,

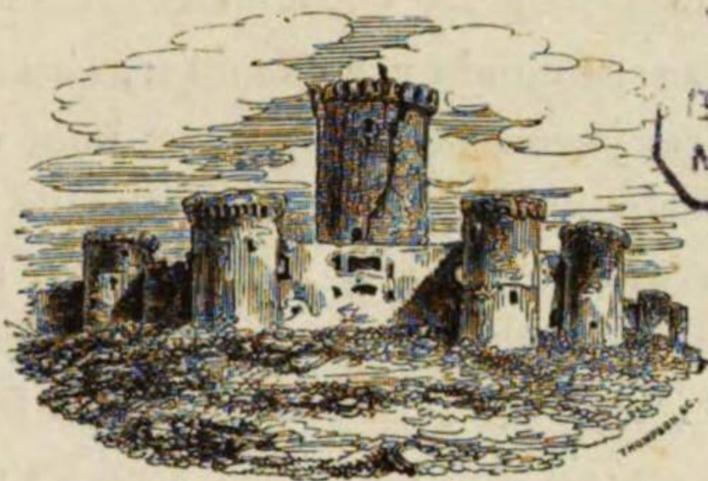
PAR M. PERNE,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M. DCCC. XXX.

CETTE ÉDITION
DES CHANSONS DE REGNAULT DE COUCY,
CHATELAIN DE COUCY,
TIRÉE A CENT VINGT EXEMPLAIRES SUR PAPIER JÉSUS,
QUINZE SUR PAPIER DE HOLLANDE
ET DEUX SUR VÉLIN,
NUMÉROTÉS A LA PRESSE,
AUX FRAIS ET PAR LES SOINS DE FRANCISQUE MICHEL,
EST DÉDIÉE A LA VILLE DE LYON,
SA PATRIE.



Ruines du Château de Coucy.

ESSAI
SUR LA VIE ET LES CHANSONS
DU
CHÂTELAIN DE COUCY.

LE châtelain de Coucy, dont nous avons entrepris d'éclaircir l'histoire, est un des hommes célèbres du moyen âge sur lesquels on a avancé le plus d'erreurs. Une foule d'historiens, de romanciers et de poètes (1) en ont parlé, et presque tous ont avancé des opinions différentes. Les uns ont prétendu qu'il se nommoit *Raoul*, et étoit neveu de Raoul 1^{er}, sire de Coucy; les autres, qu'il n'étoit autre chose que Raoul 1^{er} lui-même; d'autres, qu'il

devoit être confondu avec Raoul II, sans remarquer qu'il n'est jamais désigné par ces nom et qualités dans aucun manuscrit ni dans aucune chronique contemporaine. Il n'est, au contraire, appelé que du nom de *Regnault* dans la chronique citée par Fauchet, et de celui de *Regnaus* dans le *Roumans dou chastelain de Couci*. Dans tous les autres manuscrits, il n'est désigné que par le titre de *chastelains* ou *castelains de Couci*.

Voyons d'abord ce que signifioit ce mot.

D'après les lois féodales, un baron pouvoit posséder plusieurs fiefs, quelquefois fort éloignés les uns des autres. Alors, pour gouverner chacun d'eux, il nommoit un officier, un *châtelain*, comme cela se vit dans la maison même de Coucy, dont l'un des membres, Enguerrand III, sire de Coucy et *châtelain* de Cambrai, étoit, non seigneur, mais gouverneur du château de cette ville pour le roi de France. Ainsi ce titre de *châtelain de Coucy* prouveroit, tout au plus, que notre poète étoit gouverneur du château de ce nom.

Laborde l'appelle *Raoul*, se fondant sur une charte datée de 1190¹, dans laquelle Raoul 1^{er}, sire de Coucy,

¹ Cette charte se trouve dans le *Traité des Nobles*, par L'Alouette. Paris, Le Manier, 1577, in-4°, folio 122, recto. Dans l'*Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, par André du Chesne. Paris, Séb. Cramoisy, 1631, in-fol. Preuves, page 351. Elle est traduite en françois dans le recueil de Laborde, tome I, page 6, note 8.

qui fut tué au siège et prise d'Acre, en 1191 (2), lègue à son homonyme, qu'il place parmi ses enfans, sans le nommer son neveu, et qui, dit la charte, est destiné à la cléricature, quarante livres parisis; mais, d'un autre côté, L'Alouette dit, quelques pages après celle où il rapporte la charte dont nous venons de faire mention, que ce *Raoul* étoit fils de Raoul 1^{er}, et fut depuis évêque de Noyon. ¹

Il y avoit un moyen presque infallible de savoir si le châtelain de Coucy étoit de l'illustre famille de ce nom : c'étoit la comparaison de leurs armoiries respectives. Nous allons, le premier, la faire; mais auparavant établissons un principe.

Dans les familles nobles, les aînés ont toujours porté l'écu de leurs armes plein, que les puînés n'ont la permission de porter que sous la condition d'y faire ou ajouter une de ces différences : un lambel, une bande, un bâton simple ou chargé d'une

¹ *Traité des Nobles*, folio 124, recto. — Voyez aussi les *Antiquités de la ville d'Amiens*, par La Morlière. Paris, Séb. Cramoisy, 1642, in-folio, deuxième partie, page 266.

Dans les *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, par Jacques Le Vasseur, Paris, Robert Sara, 1633, in-4°, livre III, page 900, on ne trouve pas à cette époque d'évêque du nom de *Raoul*; le siège de Noyon est occupé par un *Reinaud*, *Reinolde* ou *Reynard*, cinquante-septième évêque de cette ville. Ce prélat succède à Beaudouin, entre en son siège en l'an 1176, meurt en 1188, et a pour successeur Estienne 1^{er}, fils de Gaultier, chambellan de France, qui gouverna pendant trente ans le diocèse de Noyon.

étoile; d'une bordure simple, engrelée, dentelée, bandée, componée, cantonnée, gironnée, ou d'une autre brisure et remarque au chef ou à la pointe de l'écu; ou encore un filet et chapelet autour de l'écusson : toutes choses qui font connoître le degré qu'occupe dans la famille celui qui porte les armoiries. Il est encore à remarquer qu'on laisse communément aux princes et aux gentilshommes qui viennent immédiatement après eux le lambel et le bâton, dont les gentilshommes de moyenne et de petite noblesse n'usent point depuis Philippe-Auguste. Les seigneurs de Coucy, par exemple, depuis Thomas 1^{er}, l'un d'eux, ont porté l'écu fascé de pannes de vair et de gueules de six pièces, commençant par celles de vair et finissant par celles de gueules, et ont donné aux puînés de leur maison, pour brisure, le bâton d'or, qui est l'ancien signe dont on usoit dans l'investiture des fiefs. Il se posoit, d'un bout, sur la première fasce de gueules, et, de l'autre, sur la dernière fasce de cette couleur.¹

Ceci établi, voyons quelles étoient les armoiries de la maison de Coucy du temps de notre poète. L'auteur du *Roumans*, qui blasonne avec une rare fidélité les armes de chaque chevalier qu'il met en

¹ Elles sont gravées dans l'ouvrage de Jovet, page 9, dans celui de du Chesne précité, et dans un grand nombre d'armoriaux.

scène, nous apprend qu'Enguerrand (3), membre de cette illustre famille, pour armes

Un escu avoit à deus pièces
Faissiet et de vair et de geulles. ¹

Ce sont là réellement les armoiries de la maison de Coucy, qu'un généalogiste auroit peut-être décrites plus minutieusement.

Quant à celles du Châtelain, les voici telles que nous les donne le *Roumans* :

Escu d'or affiché (4) d'asur
Au lioncel vermel passant,
Bordés ens ou chantel devant. ²

Plus loin l'auteur du même ouvrage s'exprime ainsi en parlant toujours du Châtelain :

Bien sai qu'il avoit escu d'or
D'une bare d'asur fassiée,
Et si ot au chief entailliée
Un lioncel vermeil passant. ³

Il semble inutile de faire observer que ces armoiries n'ont aucune analogie entre elles.

Nous pourrions ici donner l'origine présumée des armoiries de la maison de Coucy, telle que la rap-

¹ Vers 1118.

² Vers 716.

³ Vers 1280.

porte L'Alouette ; mais cela n'est pas de notre sujet. Nous nous bornerons seulement à citer un fait qui pourroit avoir donné lieu à celles du Châtelain.

Enguerrand 1^{er}, dit *le Grand*, sire de Coucy, ayant tué un lion dans la forêt où, en mémoire de cet événement, il fonda depuis l'abbaye de Prémontré, fit tailler en pierre une figure de cet animal qui portoit ses armoiries en collier (5). L'on fit aussi de petits ordres d'images gravées de cet animal, qu'Enguerrand II, petit-fils du premier, renouvela. Ces ordres furent distribués aux parens, alliés et amis de la maison de Coucy, qui les portèrent. L'écu de ces armes étoit timbré d'un armet ou heaume d'argent, aux lambrequins d'argent, d'azur et de gueules, et au lion d'or issant du heaume ; le tout soutenu de deux autres lions rampans d'or.

M. Crapelet¹ prétend que notre poète étoit fils d'Enguerrand, frère de Raoul 1^{er} ; cependant rien, dans l'ouvrage qu'il a traduit, n'indique entre eux aucun lien de parenté : ce que son auteur n'eût pas manqué de mentionner s'ils eussent été réellement parens, surtout à ce degré. Par exemple, le Châtelain, apprenant à la dame de Fayel que le sire de Coucy, qui n'est pas autrement nommé dans tout le *Roumans*, doit donner un tournoi entre La Fère

¹ *L'Histoire du châtelain de Coucy*, note au bas de la page 300.

et Vandeuil¹, l'appelle *sire de Coucy*, et non son oncle ou son père. Le sire de Coucy va trouver André, sire de Chauvigny, et lui dit, en parlant de notre poète : « Le Châtelain m'envoie vous demander « si vous acceptez une joute contre lui. »² » Il nous semble que s'il eût été son neveu ou son fils (6), le sire de Coucy lui auroit donné une de ces dénominations.

On a donné au Châtelain le nom de *Raoul*, et pourquoi? parce que l'on a voulu à toute force qu'il fût ou Raoul 1^{er}, ou Raoul II, sires de Coucy, ou enfin le neveu du premier, qui n'en avoit pas du nom de *Regnault*. Cependant, comme nous l'avons déjà fait observer, il est à remarquer que les deux seules histoires du Châtelain, écrites dans le quatorzième siècle au plus tard, ne l'appellent que *Regnaus* ou *Regnault*. L'auteur de la chronique rapportée par Fauchet le nomme bien *Regnault de Couci*; mais cela prouve seulement qu'il étoit né dans cette baronnie (7). L'auteur inconnu du *Roumans* semble même avoir prévu toutes les erreurs qui depuis ont été avancées sur notre poète; car il dit, d'une manière positive, que son héros

De Couci estoit chastelains,³

¹ Vers 667.

² Vers 1620.

³ Vers 68.

et ajoute :

Bien sai que Regnaus avoit nom. (8)

Le châtelain de Coucy vivoit avant Saint-Louis, et jouissoit d'une grande réputation comme poète et amoureux ; car Eustaces *li Paintres*, ou de Reims, poète contemporain de Thibaut de Navarre, en parle dans le dernier couplet d'une de ses chansons¹. Un autre chansonnier anonyme, de la même époque, commence ainsi sa chanson :

Li chastelains de Couci ama tant, etc.²

Il vivoit certainement entre les années 1187 et 1203, ou peut-être 1221, puisqu'en sa chanson *Ahi, Amors! com dure départie*³, etc., il dit :

Dex est assis en son saint héritage :
Or i parra com cil le secorront
Que il geta de la prison hombrage
Quant il fust mis en *la croiz que Turc ont*.

Or la croix fut prise par Saladin à la bataille de Tibériade, le 3 juillet 1187, et fut reprise lors de la conquête de Constantinople par les Latins, en 1203, selon les uns, ou rendue aux croisés lors de

¹ Cette chanson se trouve à la page 99 de ce volume.

² Cette chanson se trouve à la page 101 de ce volume.

³ Cette chanson, comme on le verra plus loin dans la description des manuscrits, est aussi attribuée à Quènes de Béthune.

leur évacuation de Damiette, en 1221, suivant les autres.

L'auteur du *Roumans* nous apprend que le châtelain de Coucy fut

..... Un chevalier si preu, ¹
 Qu'en maint lieu fist d'armes son preu.

.....
 Biaus fu, cortois.....
 Omques Gauwains ne Lancelos
 Ne tindrent d'armes plus grant los
 Que cilz, et de tous en son temps.
 Fu adiés et de tous biens plains.

.....
 Guerres ne tornois, près ne loing,
 Ne lassoit jà pour nul besoing.

.....
 Ne fu pas moult riches d'avoir,
 fu.... plains de savoir.

Il étoit savant, et connoissoit toute la littérature de son temps; savoir : les histoires de la Bible et les romans de chevalerie, comme on peut s'en assurer en lisant ses chansons.

Il étoit poète et musicien,

Partures (9) savoit faire et chans,
 Bons ert al hostel et as chans.²

¹ Vers 59 et suivans.

² Vers 71.

C'étoit plus qu'il n'en falloit pour séduire la dame de Fayel (10), que l'auteur du *Roumans* nous dépeint d'un seul trait par ces trois beaux vers :

Et la dame belle et plaisans,
En tous biens estoit si parfaite,
Que Diex pour amer l'avoit faite.¹

Quel étoit le nom personnel de cette dame, et à quelle famille appartenoit-elle? Le *Roumans* et la *Chronique* que nous avons déjà cités se taisent à cet égard. Néanmoins Carlier, Chaudon et Delandine, le duc de La Vallière² et M. Michaud, se croient fondés à la nommer *Gabrielle*, et à la dire issue de l'illustre maison de *Vergy*. De Belloy et Laborde prétendent qu'elle étoit de la maison de *Levergies*, et M. de Roquefort de celle de *Levergier*, qui nous est totalement inconnue³. Et tous ces écrivains se sont ainsi mépris pour complaire à l'opinion populaire, qui veut que le châtelain de Coucy ait été l'amant d'une *Gabrielle de Vergy*, qui n'a jamais existé; opinion qu'est encore venu corroborer la romance naïve et pathétique du duc de La Vallière. Mais cette opinion,

¹ Vers 94.

² Sa romance sur les *Infortunés Amours de Gabrielle de Vergi et de Raoul de Coucy* se trouve à la page 103 de ce volume.

³ Il est à présumer que c'est le nom de *Levergies*, dont une faute d'impression a changé la finale.

où a-t-elle pris sa source? Nous ne pouvons offrir que des conjectures à cet égard.

Il existe un ouvrage assez communément intitulé *Li roumans de la chastellaine de Vergy qui mori por loialment amer son ami*, en vers¹, et c'est, selon moi, un des plus jolis romans que nous ait légués le moyen âge. L'aventure de la dame de Vergy qu'il raconte étoit aussi connue que celle du châtelain de Coucy, avec laquelle elle n'a aucun rapport, bien qu'on ait souvent répété le contraire (11). On s'accoutuma à les citer ensemble comme les victimes d'un amour constant, et d'autant plus que leurs noms rimoient l'un avec l'autre; considération futile en apparence, et qui néanmoins a, dans le moyen âge et parmi le peuple, plus de fondement qu'on ne le pourroit croire. Bientôt on s'imagina qu'il existoit des rapports entre les deux personnages que ces noms désignoient, et l'on transporta à la châtelaine de

¹ Ce roman se trouve dans le recueil de fabliaux de Barbazan, édition de Méon. Paris, Warée oncle, 1808, in-8., tome IV, page 296; et dans les manuscrits du fonds du Roi nos 6987 et 7595. Il a été mis en prose dans le seizième siècle, et publié sous ce titre :

La Chastelaine du Vergier, livre d'Amour du Chevalier et de la dame Chastelaine du Vergier, comprenant l'estat de leur amour, et comment elle fut continuée jusques à la mort. Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Jehan-Baptiste; in-18, figures en bois.

Il a été analysé par Le Grand d'Aussy, et se trouve à la page 93 de ses *Fabliaux et Contes*. Paris, Renouard, 1829, in 8. Tome IV.

Vergy les aventures et les malheurs de la dame de Fayel.

Ou peut-être cette erreur vient-elle de ce que, à la page 9 du *Roumans de la chastellaine de Vergy*¹, l'auteur cite un couplet d'une chanson du châtelain de Coucy. Quelque demi-savant, dans ce temps où la littérature, exploitant des mœurs de convention, laissoit dans un incroyable oubli les premiers monumens de notre langue, aura cru que le châtelain de Coucy chantoit lui-même un couplet d'une de ses chansons, et aura répandu cette assertion, que peu de personnes étoient en état et se soucioient de vérifier.

Tout le monde sait quelles furent les aventures du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, et la catastrophe horrible qui les couronna²; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'elles lui ont été vivement contestées. Les Provençaux réclament pour un de leurs troubadours, Guilhem de Cabestanh ou de Cabestaing; les Italiens, pour un chevalier nommé Guardastagno³ et un certain Guiscard⁴, et les Espa-

¹ Manuscrit du Roi n° 7596.

² Nous n'avons pas cru pouvoir raconter ces aventures mieux que l'auteur de la courte chronique qui est rapportée par Fauchet; le lecteur la trouvera dans ce volume, à la suite des *Notes et Éclaircissemens* de cette notice.

³ Voyez BOCCACE, *Decameron*, nouvelle IX, 4^e journée.

⁴ Voyez BOCCACE, *Decameron*, nouvelle II, 4^e journée.

gnols, pour un marquis d'Astorga, sous Charles II, l'honneur de semblables infortunes.¹

Nous ferons d'abord observer que, malgré tout ce qui a été dit pour appuyer ces prétentions, il n'y a que l'histoire de Guardastagno et celle de Guiscard (12) qui ressemblent quelque peu à celle du châtelain de Coucy, et que même la première est invraisemblable; que l'aventure de Guilhem de Capestaing a été depuis ornée de détails empruntés à celle du châtelain de Coucy, par des historiens crédules, avides de tout rapporter à leur sujet, et par un traducteur infidèle, les contemporains ne rapportant rien autre chose, sinon qu'il fut tué par le comte de Castel-Roussillon, qu'il déshonorait (13); mais, en supposant même toutes leurs prétentions fondées, elles ne prouveroient que la répétition d'un acte épouvantable que les trouvères et les troubadours auroient popularisé par leurs chants et leurs récits. Et, ceci posé, je croirois que le sire de Fayel

¹ Dans le *Lai d'Ignaurès*, par Regnaud (manuscrit du Roi n° 7595), analysé par Le Grand d'Aussy, tome III, page 265 de la première édition de ses *Fabliaux ou Contes*, cette catastrophe, à quelques différences près, est attribuée à Ignaurès, chevalier breton.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, édition de Le Duchat, La Haye, Henri Scheurleer, 1735, in-8°, tome I, chapitre XIX, page 463, rapporte une aventure presque semblable, sans désigner le pays où elle s'est passée. L'auteur, parlant de l'Italie avant et après cette anecdote, donneroit à penser que, selon lui, c'est dans ce pays qu'il faut placer le lieu de la scène.

l'ayant exécuté le premier, le Provençal, l'Italien et l'Espagnol se seront réjouis de pouvoir satisfaire leur passion par de pareilles horreurs.

Mais raisonnons sur des faits, et disons que le témoignage des historiens du treizième et du quatorzième siècle, qui tous s'accordent à attribuer ces aventures au châtelain de Coucy, est pleinement confirmé par de pareilles autorités; car ces histoires étrangères ont paru dans un temps où les Provençaux, les Italiens et les Anglois empruntoient à la littérature purement françoise ses fabliaux et ses romans de chevalerie, en échange de la *Légende dorée*, du *Trou de saint Patrice* et d'un petit nombre de chansons.

Selon le *Roumans*, le châtelain de Coucy se croisa avec Richard-*Cœur-de-Lion*, et partit avec lui pour la Palestine, en 1190. Il y resta deux ans, et y fut tué, en 1192, dans un combat contre les Sarrasins, qui vouloient enlever le roi anglois.

Il nous reste du châtelain de Coucy vingt-quatre chansons, dont quelques unes, comme on le verra plus loin, lui appartiennent incontestablement, et dont les autres sont attribuées en même temps à des chansonniers contemporains. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes des modèles de naïveté, de grâce et de passion : qualités que le langage, qui a beaucoup vieilli, fait perdre pour la plupart des lecteurs. Quant

à nous, bien loin de le rajeunir, nous avons essayé de le rétablir d'après les variantes de tous les manuscrits qui sont venus à notre connoissance, et dont les originaux ou de fidèles copies nous ont passé sous les yeux.

Nous avons ajouté à notre *Essai* la chronique rapportée par Fauchet, la description des manuscrits où se retrouvent les chansons du châtelain de Coucy, et dont nous avons fait usage; la chanson attribuée à la dame de Fayel; celles où il est fait mention de notre poète; et enfin, la traduction en notation moderne de l'ancienne musique de toutes ses chansons, à laquelle M. Perne, correspondant de l'Institut royal de France, a bien voulu consacrer, avec une générosité sans exemple, un temps précieux et de longues et pénibles veilles. Le travail de ce savant musicien, qui a daigné adjoindre la célébrité de son talent et de son nom à l'obscurité du mien, donnera à ce volume un prix qu'il n'eût pas eu sans sa bienveillance pour son jeune éditeur. Qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnaissance.
